

## Note d'Informations – Officiels - 4

**Objet :** Marqueurs sur les rencontres « extérieur »

**Date :** 19/02/2020

**Destinataires :** Clubs, Arbitres

FÉDÉRATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
J.O DU 25 JUN 1983

DÉLÉGATION DU  
MINISTÈRE DES SPORTS



Par suite de plusieurs situations récentes, le pôle arbitrage et la Commission Basket Fauteuil ont statué sur le cas des clubs qui souhaitent se déplacer avec un Officiel de Table de Marque pour occuper la fonction de « Marqueur » sur la rencontre.

Dans un premier temps, cette personne devra obligatoirement, comme tout Officiel de Table de Marque, être licenciée FFH ou à défaut FFBB.

### 1<sup>er</sup> cas : le club recevant fait appel à des officiels désignés :

Si le club fait appel à des officiels désignés par un organisme officiel (Ligue ou Comité FFBB, Ligue ou Comité FFH), le marqueur de la rencontre sera la personne désignée à cet effet.

### 2<sup>ème</sup> cas : le club recevant fait appel à des officiels du club :

Si le club visiteur le souhaite, il pourra se déplacer avec un officiel pour occuper le poste de marqueur. Toutefois, l'information devra être envoyée par mail, avec copie au Directeur Sportif Adjoint, au moins 7 jours avant la rencontre afin d'éviter que le club recevant ne mobilise un officiel inutilement.

Si cette procédure est respectée et si l'officiel est légalement qualifié à la FFH ou à la FFBB, alors le club recevant ne pourra pas s'opposer à ce que cet officiel occupe la fonction de « marqueur » sur la rencontre.

PARTENAIRE OFFICIEL DE  
LA FÉDÉRATION ET DES  
ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS



Rédacteur	Approbateur
Jocelin CORVAISIER Directeur Sportif Adjoint	Stéphane BINOT Directeur Sportif

COMMISSION BASKET-BALL HANDISPORT

Jocelin CORVAISIER

Directeur Sportif Adjoint

Tél. 06 81 49 34 72 / [jcorvaisier.basketfauteuil@gmail.com](mailto:jcorvaisier.basketfauteuil@gmail.com) / [www.francebasketfauteuil.org](http://www.francebasketfauteuil.org)